MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCESTRAVAIL- LIBERTE PATRIE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

SECRETARIAT GENERAL

TION DEC AFFAIREC

Lomé, le 15 mai 2015

DIRECTION DES AFFAIRES DOMANIALES ET CADASTRALES

NOTE D'INFORMATION N° 1287 MEF/SG/DADC Portant pièces à fournir pour la constitution de dossiers des opérations post-immatriculation à la conservation foncière

Il est rappelé au public que, conformément au décret du 24 juillet 1906, la constitution des dossiers pour les opérations post-immatriculation ci- après se présente selonle tableau ci-dessous :

		PIECES A FOURNIR
MUTATION TOTALE	Notariée	- Réquisition dûment remplie par le requérant
		- Expédition de l'acte de vente enregistré et timbré
		- Copie du titre foncier
		- Copie simple de la carte nationale d'identité togolaise en cours de validité
		- Autorisation préalable et copie de la carte de séjour pour les étrangers
	Judiciaire	- Réquisition dûment remplie par le requérant
		- Reçu de vente
		- Jugement confirmatif de vente appuyé d'un certificat de non opposition ni appel enregistrés et timbrés
		- Copie simple de la carte nationale d'identité togolaise en cours de validité
		 Autorisation préalable et copie de la carte de séjour pour les étrangers Copie du titre foncier
		-
INSCRIPTION et		- Réquisition d'inscription
RADIATION	Notariée	- Expédition de l'acte notarié d'inscription enregistré et timbré
D'HYPOTHEQUE		- Copie du titre foncier
CONVENTIONNELLE		Plus le certificat d'inscription en cas de radiation
INSCRIPTION et		Réquisition dûment remplie et signée par le requérant
radiation	Judiciaire	ordonnance du juge
D'HYPOTHEQUE		plus l'attestation d'inscription en cas de radiation
JUDICIAIRE		
DUPLICATA		Réquisition dûment remplie et signée par le requérant
	Judiciaire	- Etat descriptif
		- Déclaration de perte
		- Deux numéros de JORT portant publication de l'avis de perte certifiés et
		enregistrés - Jugement qui de droit ordonnant la délivrance d'un duplicata enregistré
		- Copie simple de la carte nationale d'identité togolaise en cours de validité
		copie simple de la carte flationale à identité togolaise en cours de validité
INSCRIPTION ET RADIATION DE PRENOTATION	Judiciaire	Réquisition dûment remplie et signée par le requérant
		Ordonnance du juge enregistrée

Le Directeur des Affaires Domaniales et Cadastrales informe les requérants que tout dossier incomplet sera rejeté.

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES

DOMANIALES ET CADASTRALES

SIGNE

ABBI Toyi A. M.